



Fiche synthétique sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs

(établie en application de l'article L.125-5 du Code de l'environnement et du décret 2005-134 du 15 février 2005 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers)

Commune : Roybon

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2014079-0006 du 20/03/2014

Cet arrêté sera consultable en ligne, dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère
http://www.isere.territoire.gouv.fr/actes3/web/recherche_actes.php

1. Risques naturels

1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

► **Inondation** : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-
-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

Prescription de travaux dans le PPR oui non

► **Multirisques** : Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-
-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

Prescription de travaux dans le PPR oui non

► **R111-3 (valant PPR)** : Aucun Approuvé

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :


-

Les risques naturels suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
 Zone Inondable	<input type="checkbox"/>	Inondation de plaine Remontée de nappe	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente Affleurement sur sol saturé d'eau	I ou i
	<input type="checkbox"/>	Crue des fleuves et rivières Crue rapide des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
	<input type="checkbox"/>	Zone marécageuse	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
	<input type="checkbox"/>	Inondation en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	I' ou i'
	<input type="checkbox"/>	Crue des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
	<input type="checkbox"/>	Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
 Mouvement de terrains	<input type="checkbox"/>	Glissement de terrain Solifluxion Coulée boueuse	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture Mouvement de matériaux sur pente faible Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
	<input type="checkbox"/>	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	P ou p
	<input type="checkbox"/>	Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines	F ou f
 Avalanche	<input type="checkbox"/>	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture


1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

 Séisme	<input checked="" type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque
		Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 oct 2010) <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5

2. Risques miniers

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)*

Aucun Prescrit Appliqué par anticipation Approuvé

 Présence de cavités souterraines marnières	<input type="checkbox"/>	Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
		Mouvement de terrain	Effondrements généralisés ou localisés - Affaissements progressifs - Tassements	
	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/> Inondations <input type="checkbox"/> Émanations de gaz <input type="checkbox"/> Pollutions des sols ou des eaux <input type="checkbox"/> Émissions de rayonnements ionisants	

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-
-


En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

Prescription de travaux dans le PPRM oui non

3. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *

Aucun

	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet surpression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
 Risques technologiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : effet thermique effet surpression effet toxique

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

<http://www.clic-rhonealpes.com/clic/departement/38/isere.html>

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

4. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site portail <http://www.prim.net/> dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture